



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° . . . 005 /D/CIMA/CRCA/PDT/2025

Portant **nomination de Monsieur NINTIN KOUAME Marcel Olivier** au poste de Commissaire Contrôleur des assurances au Secrétariat Général de la CIMA, pour un mandat de trois (03) ans.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA),

- Vu** le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;
Vu le statut du personnel du Secrétariat Général de la CIMA, en ses articles 18 et 20 ;
Vu le règlement N°009/CIMA/PCMA/PCE/2018 du 05 octobre 2018 modifiant et complétant les dispositions du règlement du concours de recrutement des commissaires contrôleurs des assurances ;
Vu l'avis d'appel à candidature pour le concours de recrutement de quatre (04) commissaires contrôleurs à la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances du 24 mai 2023 ;
Vu le compte rendu des travaux du Jury de la phase d'admission au Concours de recrutement de cinq (05) commissaires contrôleurs des assurances à la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) du 23 décembre 2023 ;
Vu le communiqué relatif aux résultats de la phase d'admission au Concours de recrutement de cinq (05) Commissaires Contrôleurs du 23 décembre 2023 ;
Vu le certificat de prise de service N°0079/ CPS/SG/SGAF/RRH/OH/24 du 12 février 2024 ;
Considérant les nécessités du service ;
Sur proposition du Secrétariat Général,

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : **Monsieur NINTIN KOUAME Marcel Olivier** est nommé Commissaire Contrôleur des assurances au Secrétariat Général de la CIMA, pour un mandat de trois (03) ans, renouvelable.

ARTICLE 2 : L'intéressé bénéficiera des avantages attachés à ses fonctions, conformément aux dispositions du Statut du personnel et de ses annexes.

ARTICLE 3 : La présente décision, qui prend effet à compter du 12 février 2024, sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le **14 FEV. 2025**

Le Président de la Commission



Mamadou SY

Ampliation :
- l'intéressé 1
- dossier individuel 1